

Retour d'informations sur la séance du Conseil d'administration du 30 septembre 2021

La présidente du Conseil d'administration introduit la séance qui s'est tenue à l'Agence et en visioconférence. Elle indique qu'il s'agit de la dernière séance des actuels représentants du personnel de l'Agence qui siègent au Conseil. Les nouveaux représentants ont été élus en juin et prendront leur siège à la prochaine séance. Catherine de Salins et Christelle Ratignier-Carbonneil remercient les représentants du personnel pour leur implication en tant qu'agent mais aussi en tant que membre du Conseil d'administration. Catherine de Salins accueille Antoine de Château-Thierry qui a pris ses fonctions de contrôleur budgétaire de l'Agence, ainsi qu'Hélène Poirier qui a pris les fonctions de directrice générale adjointe chargée des ressources et Marie-Julie Montarry celles de directrice des ressources humaines.

Joël Ankri, président du Conseil scientifique de l'ANSM, indique que les deux groupes de travail rattachés au Conseil scientifique de l'ANSM ont commencé à se réunir cet été pour démarrer leur programme de travail. Les thématiques de ces groupes portent sur « Nanoparticules et produits de santé » et sur « la place du patient dans l'évaluation du bénéfice risque ». La prochaine réunion plénière du Conseil scientifique est programmée le 13 octobre 2021.

1. Compte-rendu de la séance du 24 juin 2021 (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé par 26 voix pour et 2 abstentions le compte-rendu de la séance du 24 juin 2021.

2. Budget rectificatif n°2 du budget 2021 (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé par 26 voix pour et 2 abstentions le budget rectificatif n°2 du budget 2021.

Le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2021 concerne :

- le versement de moyens supplémentaires nécessaires aux centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) dans le cadre de la surveillance de la vaccination contre la Covid-19 (837 k€), dont le financement a été autorisé par prélèvement sur le fonds de roulement ;
- le financement de l'organisation de 20 réunions par l'ANSM dans le cadre de la Présidence Française du Conseil de l'Union Européenne qui se tient au premier semestre 2022, avec l'inscription dans le budget de l'Agence des dépenses (1,138 M€) et recettes (643 k€ versés par le Secrétariat général de la Présidence Française du conseil de l'Union Européenne) ;
- l'impact du nouveau planning de réalisation de la construction des laboratoires communs ANSM/ANSES situés à Lyon sur le cadencement du financement par l'ANSM.

Le budget rectificatif n°2 du budget 2021 a été présenté pour information au Comité technique d'établissement, lors de sa séance du 28 septembre 2021.

3. Autorisation de signature du nouveau bail du bâtiment Etoile du site de Saint-Denis (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé par 26 voix pour et 2 abstentions la signature du nouveau bail du bâtiment « Etoile » du site de Saint-Denis de l'ANSM.

Pour mémoire, le site de Saint-Denis de l'ANSM est constitué de plusieurs bâtiments sur le site Pleyel et de deux étages dans le bâtiment « Etoile », dont le bail arrive à échéance fin mars 2022. Pour acter du principe et des conditions de son renouvellement, il est tenu compte des nouvelles modalités de travail et du contexte immobilier actuel (projet « Campus 93 », construction de nouveaux laboratoires sur le site de Lyon, travaux dans le quartier de la Tour Pleyel). Ainsi, l'Agence signera deux baux distincts, un pour chaque étage du bâtiment, d'une durée de 9 ans avec la possibilité de le résilier tous les 3 ans.

L'autorisation de signature du nouveau bail du bâtiment Etoile du site de Saint-Denis a été présentée pour information au Comité technique d'établissement, lors de sa séance du 28 septembre 2021.

4. Groupement d'intérêt scientifique EPI-PHARE – Financement d'une « Equipe d'avenir » (information)

Le Conseil d'administration a été informé des résultats de l'appel à candidatures lancé au début de l'année 2021 pour identifier et financer pour une durée de 4 ans une équipe d'avenir en pharmaco-épidémiologie à hauteur de 500 k€/an.

Cet appel à candidatures avait pour objectif de financer l'émergence d'une jeune équipe de recherche en pharmaco-épidémiologie adossée à un organisme de recherche ou établissement de santé. Ainsi, il était ouvert à des chercheurs non titulaires, accueillis ou susceptibles de l'être par un laboratoire d'un organisme de recherche public français, et aux chercheurs étrangers ou français de l'étranger désirant revenir en France.

Parmi les 3 projets reçus dans ce cadre, c'est l'équipe « *Impact des nouvelles organisations de soins, politiques publiques et communications sur l'utilisation des produits de santé IMPULSE* » proposée par Mme Marie Viprey (Lyon) qui a été retenue. L'équipe pourra débiter ses travaux à partir de 2022, après la signature d'une convention de financement entre l'ANSM et l'Inserm.

5. Rapport social unique 2020 (information)

Le rapport social unique de l'ANSM pour 2020 a été présenté au Conseil d'administration.

Ce nouveau document annuel est constitué des données du bilan social, complétées par un rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes au sein de l'établissement.

Parmi les données marquantes pour 2020, on peut noter :

- l'Agence compte 973 agents sur les 3 sites dont 73% de femmes, et l'âge moyen est de 46,7 ans
- la diminution de l'absentéisme et des accidents du travail
- la diminution des départs volontaires
- le recrutement est resté dynamique malgré la crise sanitaire
- 89% de télétravailleurs
- les indicateurs de formation sont en diminution
- l'augmentation des agents à temps plein et la diminution des agents à temps partiel.

Le rapport social unique 2020 a été présenté au CHSCT lors de sa séance du 23 septembre 2021 et au Comité technique d'établissement, lors de sa séance du 28 septembre 2021.

6. Rémunération des doctorants accueillis dans le cadre d'une convention CIFRE - Convention Industrielle de Formation par la Recherche (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité (26 voix) la rémunération proposée aux doctorants accueillis dans le cadre d'une convention CIFRE.

La convention CIFRE est un dispositif permettant à un établissement public de bénéficier d'une aide financière pour recruter un doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public, conduiront à la soutenance d'une thèse. Ce dispositif est financé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et géré par l'Association Nationale de la recherche Technique (ANRT).

Le doctorant est ainsi recruté par l'ANSM en CDD à temps complet de 36 mois. Compte tenu du niveau des candidats (bac+5 *a minima*) et afin de renforcer l'attractivité de l'Agence, l'ANSM souhaite allouer à ces doctorants une rémunération supérieure au minimum légal, portant ainsi leur rémunération brute mensuelle à 2635€. Pour rappel, l'ANSM perçoit un financement de l'ANRT durant les 3 années de la thèse (14 000 €/an).

La rémunération des doctorants accueillis dans le cadre d'une convention CIFRE a été présentée pour information au Comité technique d'établissement, lors de sa séance du 28 septembre 2021.

Point d'actualité

Les points d'actualité suivants ont été abordés lors de la séance :

- Mobilisation de l'ANSM dans la lutte contre la Covid-19 (Point d'information « [Vaccination Covid-19 : des outils pour s'informer et mieux déclarer les effets indésirables](#) »)
- Réforme de l'accès précoce aux médicaments pour renforcer l'accès aux traitements innovants pour les patients en impasse thérapeutique
- Création du Comité scientifique temporaire : « Culture en France du cannabis à usage médical, spécifications techniques de la chaîne de production allant de la plante au médicament » (Point d'information « [Création d'un Comité scientifique temporaire : Culture en France du cannabis à usage médical, spécifications techniques de la chaîne de production allant de la plante au médicament](#) »)
- Publication du décret issu de la LFSS 2020 sur les ruptures de stock (Point d'information « [Disponibilité des médicaments : les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur doivent désormais disposer d'un stock de sécurité de deux mois](#) »)

La prochaine séance du Conseil d'administration est programmée le jeudi 18 novembre 2021